



16 sep 2022 -16:04

Appartient à [Conseil des ministres du 16 septembre 2022](#)

Délégation de missions du Bureau de normalisation au SPF Économie

Sur proposition du ministre de l'Économie Pierre-Yves Dermagne, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal visant à redéfinir la répartition des tâches entre le Bureau de normalisation (NBN) et le SPF Économie ainsi que la clarification des concepts et des procédures.

Le NBN organise le financement d'actions menées par les centres collectifs de recherche visant, d'une part, au développement des connaissances techniques en vue de l'élaboration de normes sur des bases plus pertinentes et, d'autre part, à la sensibilisation et à l'information des PME en matière de normes et de normalisation.

Cette procédure nécessite une adaptation en fonction des moyens et capacités du NBN. Dans la pratique, le SPF Économie réalise encore des tâches d'évaluation et de contrôle scientifique alors que celles-ci avaient été confiées au NBN.

Le projet vise donc à :

- confier formellement la responsabilité de l'exécution de ces missions au SPF Économie
- préciser certains concepts, notamment en ce qui concerne les actions menées et les bénéficiaires

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Économie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be

